



## AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT

VLA-AIN-CC-202414

PLANIFICATION, CONSTRUCTION ET GESTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE  
POUR LA VILLE DE L'ASSOMPTION

### CADRE DE L'APPEL D'INTÉRÊT

Cet avis d'appel d'intérêt ne constitue aucunement un appel d'offres public ou sur invitation au sens notamment de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) à quoi la Ville n'est pas tenue. Il vise simplement à structurer une démarche se voulant essentiellement consensuelle à fournir un cadre de référence et une base de négociation pouvant permettre à la Ville de faire des choix éclairés, les plus profitables possible. Dans le cadre de cette démarche, il pourra être demandé au proposant de présenter l'essence de sa proposition devant un comité.

### OBJET DE L'APPEL D'INTÉRÊT

La Ville de L'Assomption souhaite recevoir des propositions dans le but de conclure une entente afin de bénéficier de l'expertise d'un partenaire pour l'élaboration du concept d'aménagement, du cadre financier, de la stratégie de réalisation et de construction ainsi que de construire et assurer l'exploitation complète d'un complexe aquatique, incluant de la programmation des activités et les services destinés au public.

L'objectif de cet appel d'intérêt est d'obtenir les propositions les plus complètes et avantageuses possibles dans l'optique d'en arriver à pouvoir conclure, avec le moins de négociation et perte de temps possibles, un protocole (lettre d'intention ferme) ou un partenariat définitif pour la construction et la gestion d'un complexe aquatique qui sera situé sur le territoire de la ville de L'Assomption.

La Ville étudie l'opportunité de se joindre à une ou d'autres municipalités pour la réalisation et l'exploitation de ce projet. Advenant une telle situation, les ententes d'exploitation seraient conclues avec les municipalités partenaires agissant conjointement mais non solidairement.

### DOCUMENTS

Les documents d'appel d'intérêt pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toute autre question, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence **VLA-AIN-CC-202414**, à compter du **29 février 2024**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le proposant devra communiquer, par écrit seulement, avec le chef de section approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca](mailto:appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca), et ce, au minimum **dix (10) jours** avant l'ouverture des propositions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des propositions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les proposants. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

## EXIGENCES

Chacune des propositions devra être accompagnée d'une garantie de proposition d'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) sous forme de traite bancaire ou de lettre de crédit irrévocable au nom de la Ville de L'Assomption. Cette garantie de proposition devra être en vigueur pour une durée minimale de six (6) mois. Elle sera remise aux proposants dont la proposition n'aura pas été retenue à l'issue du processus d'appel d'intérêt. Lors de la signature de l'entente finale de partenariat, la garantie de proposition sera remboursée, sans intérêt à l'adjudicataire, en autant qu'il ne soit pas en défaut de respecter ses obligations.

De plus, cette garantie de proposition devra être accompagné :

- du formulaire attestation d'intégrité dûment rempli et signé;
- de l'annexe Charte de la langue française et, si applicable, tout document additionnel exigé dans celle-ci;
- d'une copie de son autorisation de contracter de l'AMP ;
- de la liste complète des addendas émis par la Ville;
- de la résolution ou la procuration autorisant la signature de la proposition;
- d'une copie de l'Attestation de Revenu Québec délivrée par Revenu Québec;
- tout autre document requis dans les documents d'appel d'intérêt non énumérés ci-dessus.

L'absence du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli entraînera le rejet automatique de la proposition.

## DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les propositions devront être déposées (un **exemplaire original et trois (3) copies papier** ainsi qu'une **clé USB** contenant une copie électronique identique de l'exemplaire original papier) dans une enveloppe scellée et identifiée « **Appel d'intérêt - Planification, construction et gestion d'un complexe aquatique** », à la réception du complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sise au rez-de-chaussée du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, **avant neuf heures trente (9 h 30) le 8 mai 2024** et seront ouvertes le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les proposants.

Donnée à L'Assomption, le 29 février 2024.

Jean-Luc Léonard  
Chef de section approvisionnement  
Division du greffe, de l'approvisionnement et des affaires juridiques